

CWS/9/25

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 février 2022

Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Neuvième session**

**Genève, 1er – 5 novembre 2021**

rapport

*établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. Le Comité des normes de l’OMPI (ci‑après dénommé “comité” ou “CWS”) a tenu sa neuvième session à Genève du 1er au 5 novembre 2021.
2. Les États ci‑après, membres de l’OMPI ou de l’Union de Paris et de l’Union de Berne, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Croatie, El Salvador, Espagne, État de Libye, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d’), Italie, Japon, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume‑Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Viet Nam (52).
3. En leur qualité de membres du CWS, les représentants des organisations intergouvernementales ci‑après ont pris part à la session : Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union européenne (UE) (3).
4. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci‑après ont participé à la session en qualité d’observateurs : Association européenne des étudiants en droit (ELSA International), Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG), Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR), Institut des mandataires agréés près l’Office européen des brevets (EPI), Omani Association for Intellectual Property (OAIP), Patcom, Research Center for Innovation‑Supported Entrepreneurial Ecosystems (RISE) (7).
5. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.

### Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La neuvième session a été ouverte par M. Ken‑Ichiro Natsume, sous‑directeur général chargé du Secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

### Point 2 de l’ordre du jour : élection d’un président et de deux vice‑présidents

1. À l’unanimité, le CWS a élu Mme Åsa Viken (Suède) présidente et M. Siyoung Park (République de Corée) vice‑président.
2. M. Young‑Woo YUN (OMPI) a assuré le secrétariat du CWS.

## Examen des points de l’ordre du jour

### Point 3 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour

1. À l’unanimité, le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/9/1 Prov.3.
2. Le président a invité les coordinateurs des groupes régionaux à procéder aux déclarations de groupe. La délégation de l’Inde, au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a remercié le Bureau international pour avoir continué à fournir une assistance technique pendant la pandémie de COVID‑19 et a souligné l’importance du renforcement des capacités pour les pays en développement. La délégation de la France, au nom du groupe B, a remercié le comité pour la poursuite de ses travaux, en particulier l’accord visant à mettre en œuvre la norme ST.26 de l’OMPI simultanément aux niveaux national, régional et international le 1er juillet 2022. La délégation de la Géorgie, au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a apprécié la possibilité d’avoir des discussions fructueuses lors de cette réunion, y compris l’échange d’informations sur les technologies de la chaîne de blocs. La délégation de la Fédération de Russie a fait remarquer que la question du développement numérique est essentielle, en particulier pour les objets tridimensionnels (3D), la chaîne de blocs et le développement de schémas XML pertinents.

## Exposés

1. Les exposés, les déclarations écrites prononcées et les documents de travail de cette session sont disponibles sur le site Web de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=64368>.

## Délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du CWS a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

### Point 4.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux technologies de l’information et de la communication (tâche n° 58)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux TIC.
2. Le CWS a pris note des résultats des travaux et du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux TIC, qui ont été présentés par le Bureau international en tant que responsable de l’équipe d’experts. L’exposé se trouve sur la page de la réunion en tant que document [CWS/9/ITEM 4A](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554951).

### Point 4.b) de l’ordre du jour : Publication des résultats de l’enquête sur la priorité des 40 recommandations sur les stratégies en matière de TIC

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/2.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des réponses à l’enquête figurant dans le document CWS/9/2. Il convient de noter que les offices participants avaient des interprétations différentes du questionnaire de l’enquête et ont noté les recommandations selon des critères différents. Certains offices ont accordé un vote de faible priorité à une recommandation parce qu’ils l’avaient déjà mise en œuvre, alors que d’autres lui ont accordé une priorité élevée parce que cette recommandation demeurait importante pour eux. Les résultats de cette enquête sondage étaient relativement différents des résultats de l’enquête de l’équipe d’experts, qui ont été rapportés à la huitième session du CWS.
3. Le Bureau international a suggéré que cette enquête se démarquait des enquêtes habituelles du Comité des normes de l’OMPI et ne devrait pas être publiée dans la partie 7 du *Manuel de l’OMPI pour l’information et la documentation en matière de propriété industrielle*, en raison de son utilité limitée pour le grand public. Le Bureau international a proposé, au lieu de cela, que l’équipe d’experts tienne compte des résultats lors de la préparation de la feuille de route stratégique des TIC et du plan de travail de l’équipe d’experts pour 2022.
4. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux TIC de tenir compte des résultats de l’enquête lors de l’établissement de la feuille de route stratégique des TIC et du programme de travail pour 2022.

### Point 5.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP (tâche n° 41, tâche n° 47 et tâche n° 64)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/3.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la publication de la version 5.0 de la norme ST.96 de l’OMPI. Le CWS a également noté que la publication séparée des exemples d’instances XML de la norme ST.96 de l’OMPI sur le site Web de l’OMPI aurait lieu sous peu, et que le projet pilote de base de données centrale de la norme ST.96 de l’OMPI et le forum externe, hébergé sur GitHub, à l’intention des développeurs travaillant localement au sein des offices de propriété intellectuelle. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a présenté son plan de travail pour 2022 et fait part de son intention de présenter une proposition finale pour la norme JSON pour examen à la prochaine session du CWS.

### Point 5.b) de l’ordre du jour : Propositions d’amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines dans la norme ST.96 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/4 et le projet révisé de proposition concernant le rôle des titulaires de droits, publié en tant que document [CWS/9/ITEM 5B](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554504).
2. Le CWS a pris note du contenu du document et du projet de propositions sur les métadonnées relatives aux œuvres orphelines, en particulier deux modèles proposés pour les rôles des titulaires de droits et les catégories d’œuvres créatives. Le CWS a également noté que le modèle proposé pour les rôles de titulaire de droits comprend la liste des rôles de titulaire de droits proposés, leur description et le code correspondant par entrée; ainsi que le modèle proposé pour la catégorie d’œuvres créatives comprend la liste des catégories d’œuvres créatives proposées, leur description et le code correspondant par entrée. Le Bureau international a informé le CWS qu’il avait contacté plusieurs fédérations du droit d’auteur avec les projets de propositions pour commentaires.
3. Une délégation a explicitement appuyé le travail accompli par le Bureau international et s’est engagée à faire part de ses commentaires sur les projets de propositions. Une délégation a suggéré d’affiner la définition de “Inconnu” dans le modèle proposé pour la catégorie des œuvres créatives. Une deuxième délégation a salué le projet de proposition car il traite du droit d’auteur, tandis qu’une autre délégation a exprimé sa difficulté à formuler des commentaires sur les propositions du fait de l’absence du droit d’auteur dans son portefeuille d’activités. En réponse aux commentaires, le Bureau international a confirmé que le groupe de travail contacterait davantage d’offices du droit d’auteur et de groupes de l’industrie du droit d’auteur pour obtenir leur aide dans ce travail. Le CWS a noté que le Bureau international prévoyait de présenter les propositions finales pour examen à sa prochaine session.
4. Le CWS a invité ses membres à formuler des observations sur le projet de document concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines qui figure dans l’annexe du document CWS/9/4, et à se mettre en contact avec leur bureau du droit d’auteur pour obtenir des commentaires.

### Point 6.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts 3D (tâche n° 61)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/5.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l’Équipe d’experts 3D. L’équipe d’experts poursuivra ses travaux sur les méthodes de recherche d’objets 3D en 2022 et présentera une proposition à la prochaine session du CWS.

### Point 6.b) de l’ordre du jour : Proposition relative à une nouvelle norme de l’OMPI relative aux objets numériques en 3D

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/6.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la nouvelle norme proposée relative aux modèles et images en 3D numériques. La norme recommande les formats de fichiers et le traitement des objets 3D pour la réception, le traitement et la publication des demandes de titres de propriété intellectuelle qui contiennent des modèles 3D ou des images 3D dans la documentation relative aux brevets, aux marques et aux dessins industriels.
3. Une délégation a proposé un certain nombre de précisions d’ordre rédactionnel à apporter au texte. Il s’agit notamment, d’indiquer qu’“au moins un des” formats de fichiers recommandés devrait être utilisé; de supprimer plusieurs formats de fichiers inutilisés de la liste des définitions; de préciser que les conversions 3D en 2D au paragraphe 15 de la norme proposée ne sont recommandées que pour les offices de propriété intellectuelle qui exigent des images 2D; que les offices de propriété intellectuelle ne soient pas tenus de convertir des objets 3D en images 2D en vertu du paragraphe 25 de la norme proposée (annexe au document CWS/9/6); et que les publications papier en vertu du paragraphe 26 de la norme proposée peuvent publier un lien vers un objet 3D en ligne au lieu d’une représentation 2D de l’objet. Une autre délégation a proposé d’ajouter “CDX” à la définition du format “MOL”. Le Secrétariat a recommandé d’ajouter les normes ST.67 et ST.88 de l’OMPI à la liste de références de la norme proposée.
4. Le responsable de l’équipe d’experts a présenté un projet de document actualisé incorporant les propositions formulées. Après des discussions entre les délégations intéressées, la formulation des paragraphes 15 et 25 a été légèrement ajustée et proposée pour adoption par le CWS.
5. Le CWS a adopté la nouvelle norme ST.91 de l’OMPI intitulée “Recommandations relatives aux modèles et images tridimensionnels (3D) numériques” avec les modifications convenues pendant la session, reproduites dans le document [CWS/9/Item 6(b) Rev.](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554845) publié sur la page de la réunion.
6. Le CWS a approuvé la révision de la tâche n° 61, qui est désormais libellée comme suit : “Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.91 de l’OMPI, y compris des méthodes de recherche de modèles et d’images tridimensionnels (3D)”.
7. Une délégation a proposé d’ajouter une annexe à la norme adoptée sur les critères de sélection des formats de fichier. Le CWS a renvoyé cette question à l’Équipe d’experts 3D pour examen et présentation éventuelle à sa prochaine session.

### Point 7.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs (tâche n° 59)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/7.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des progrès accomplis concernant la chaîne de blocs et du projet de programme de travail. L’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs a également formulé des commentaires sur les projets de livre blanc sur la chaîne de blocs pour les écosystèmes de propriété intellectuelle en cours de préparation par le Bureau international. Le CWS a également relevé que l’équipe d’experts avait participé à un webinaire de l’OMPI sur la chaîne de blocs pour les écosystèmes de propriété intellectuelle en septembre 2021.

### Point 7.b) de l’ordre du jour : Rapport sur le Livre blanc sur la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/8.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du projet de livre blanc de l’OMPI sur la chaîne de blocs dont la publication est prévue en novembre 2021. Le livre blanc présente plusieurs cas d’utilisation potentiels où les technologies de chaîne de blocs pourraient être appliquées dans les écosystèmes de propriété intellectuelle.
3. Le livre blanc se compose de six éléments : le résumé, le corps du texte, et quatre annexes. Les aspects et caractéristiques les plus importants à prendre en compte lors de l’évaluation des technologies de chaîne de blocs sont : l’interopérabilité, la normalisation, la gouvernance, le cadre réglementaire et la collaboration pour le renforcement des capacités. Le document fait référence à tous les types d’actifs de propriété intellectuelle : droits enregistrés et non enregistrés tels que la propriété industrielle, le droit d’auteur et les droits connexes, la protection et l’accès aux données numériques, et l’application de la propriété intellectuelle. Des cas d’utilisation potentiels sont inclus pour toutes les phases des chaînes de valeur de la propriété intellectuelle dans des cas d’utilisation horizontaux et verticaux.
4. Les principaux objectifs du livre blanc sont les suivants :

* recueillir des informations sur la façon dont la chaîne de blocs est perçue en général et au sein de la communauté de la propriété intellectuelle;
* étudier les opportunités et les défis de l’utilisation des technologies de chaîne de blocs pour la propriété intellectuelle;
* analyser les implications des applications de la chaîne de blocs dans l’espace de la propriété intellectuelle;
* recenser les applications potentielles de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de la propriété intellectuelle;
* appuyer l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs;
* suggérer des recommandations à prendre en considération.

1. L’annexe I du livre blanc donne une vue d’ensemble des écosystèmes et des chaînes de valeur de la propriété intellectuelle. L’annexe II du livre blanc est le résumé des résultats de l’enquête menée pour le document. L’annexe III du livre blanc explique plus en détail 13 cas d’utilisation importants ou potentiels dans l’espace de la propriété intellectuelle, y compris les arguments commerciaux et la justification de la chaîne de blocs. L’annexe IV du livre blanc est préparée pour la maquette du livre blanc sur la chaîne de blocs à titre d’exemple pour expliquer comment la technologie chaîne de blocs pourrait servir à résoudre l’un des problèmes de longue date dans l’identification d’un acteur ou d’un participant dans les écosystèmes de propriété intellectuelle au niveau mondial, à savoir les identités autosouveraines et l’identifiant décentralisé.
2. De nombreuses applications basées sur la chaîne de blocs sont déjà utilisées et de nombreux cas d’utilisation potentiels ont été recensés. Il est indiqué dans le document qu’il existe un certain nombre d’initiatives inspirées de la chaîne de blocs au niveau international, qui affectent divers systèmes et écosystèmes de propriété intellectuelle dans toutes les chaînes de valeur et tous les types de propriété intellectuelle. Les offices de propriété intellectuelle sont encore dans la phase exploratoire, mais certains développent des systèmes basés sur la chaîne de blocs et prévoient de les publier bientôt. Il est indiqué dans le document qu’il existe déjà de nombreuses applications basées sur la chaîne de blocs sur le marché, en particulier dans l’industrie du droit d’auteur.
3. Le CWS a relevé qu’à la demande des membres et des observateurs du CWS, le projet final du livre blanc est présenté à cette session pour vérification des informations factuelles en tant qu’annexe au document CWS/9/8. Les membres et observateurs du comité ont été invités à formuler leurs observations avant le 22 octobre 2021. Au 30 octobre, le Bureau international avait reçu des commentaires d’un membre du CWS concernant le contenu du corps du texte du livre blanc relativement à la correction de ses activités et l’amélioration du texte lié à l’algorithme de consensus d’Etherium version 2.0. Parallèlement, le Bureau international a apporté de légères améliorations aux annexes III et IV du livre blanc.
4. Le Bureau international a l’intention de publier le livre blanc sur le site Web de l’OMPI en novembre 2021 après l’avoir édité et conçu.
5. Le CWS a invité les offices de propriété industrielle à tenir compte des informations figurant dans le livre blanc lors de l’élaboration de leurs stratégies et pratiques en matière de chaîne de blocs.

### Point 8.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts sur la situation juridique (tâche n° 47)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts sur la situation juridique.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des progrès accomplis par l’Équipe d’experts chargée de la tâche n° 47. L’équipe d’experts a fait des progrès dans l’étude d’une éventuelle fusion des normes concernant la situation juridique, mais elle n’a pas été en mesure de s’entendre sur la façon de procéder. Elle a également préparé une proposition pour l’utilisation de caractères réservés dans la norme ST.27.
3. Une délégation a demandé au CWS si les travaux sur une éventuelle fusion devaient se poursuivre. Le Secrétariat a relevé plusieurs raisons pour lesquelles une fusion pourrait s’avérer problématique. Le CWS a renvoyé cette question à l’équipe d’experts pour en faire rapport à sa prochaine session, ce qui pourrait avoir une incidence sur la description de la tâche n° 47.
4. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique d’élaborer une version actualisée de la description de la tâche n° 47 pour examen à sa prochaine session, en tenant compte des discussions sur la poursuite ou non des travaux relatifs à la fusion éventuelle des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI.

### Point 8.b) de l’ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.27 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/9.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des propositions de révision de la norme ST.27. L’Équipe d’experts chargée de la situation juridique a recommandé deux ensembles de révisions : un ensemble appelé “indicateurs relatifs aux événements” pour remplacer le terme “caractères réservés” par une caractéristique générale visant à fournir plus d’informations sur les événements, et un deuxième ensemble, “indicateurs de procédure”, en tant que mise en œuvre spécifique des indicateurs relatifs aux événements pour regrouper les événements liés dans le cadre d’une procédure d’office de propriété intellectuelle de niveau supérieur. L’extension de ces révisions aux normes ST.61 et ST.87 a été proposée pour étude approfondie par l’équipe d’experts.
3. Une délégation a proposé de laisser les offices de propriété intellectuelle acquérir plus d’expérience dans la mise en œuvre de la norme ST.27 avant d’étendre les révisions proposées à d’autres normes relatives à la situation juridique (normes ST.61 et ST.87). D’autres délégations ont préféré commencer à travailler sur l’extension des propositions tout de suite, afin de maintenir la synchronisation des trois normes.
4. Le CWS a approuvé les propositions de révision de la norme ST.27 pour les “indicateurs d’événements” et les “indicateurs de procédure” qui sont décrites dans le document CWS/9/9.
5. Le CWS a approuvé le programme de travail proposé par l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique. Il a prié l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique d’examiner comment adapter les “indicateurs d’événements” et les “indicateurs de procédure” dans le cas des normes ST.61 et ST.87, et de soumettre une proposition pour examen par le CWS à sa dixième session.

### Point 8.c) de l’ordre du jour : Rapport sur le programme de mise en œuvre de la norme ST.61 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/10 Rev.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des tables de correspondance fournies par les offices de propriété industrielle en réponse à la circulaire C.CWS.152. Quatorze offices de propriété intellectuelle ont répondu à la circulaire, et onze ont fourni des tables de correspondance.
3. Le CWS a approuvé la publication des tables de correspondance de la norme ST.61 de l’OMPI reçues des offices de propriété industrielle, qui sont reproduites dans l’annexe du document CWS/9/10 Rev. Les tables de correspondance seront publiées dans la partie 7.13 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle.

### Point 9.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/11.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des activités et du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences, y compris le soutien actif de l’équipe d’experts à l’élaboration de la suite logicielle WIPO Sequence, et la suggestion de reporter la date de mise en œuvre du big‑bang ST.26 du 1er janvier 2022 au 1er juillet 2022, pour examen par les États membres lors de l’Assemblée générale de l’OMPI. Le CWS a été informé que la nouvelle date de mise en œuvre du big‑bang ST.26 du 1er juillet 2022 a été formellement décidée par l’Assemblée générale de l’OMPI en octobre 2021.
3. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à poursuivre les essais de la suite logicielle WIPO Sequence, comme indiqué au paragraphe 16 du document CWS/9/11.

### Point 9.b) de l’ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/12 Rev.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des propositions de révision de la norme ST.26. Les modifications proposées pour le corps du texte de la norme ST26 étaient les suivantes :
   1. toutes les instances de la clé de caractérisation “SOURCE” pour les séquences d’acides aminés ont été modifiées en “source”, afin de se conformer aux modifications récentes d’UniProt;
   2. toutes les instances des qualificatifs “ORGANISM”, “MOL\_TYPE” et “NOTE” ont été remplacées par “organism”, “mol\_type” et “note”, afin de se conformer aux modifications récentes d’UniProt;
   3. toutes les instances d’“office des brevets” ont été remplacées par “office de propriété intellectuelle”;
   4. la position de l’acronyme “DTD” à la fin de la phrase à côté de “Définition du type de document” a été modifiée;
   5. une modification du paragraphe 3.g)i)2) pour remplacer “analogues nucléotidiques” par “fractions squelettes”;
   6. une modification du segment de code au paragraphe 44 pour corriger les guillemets utilisés pour softwareVersion, qui devrait être : softwareVersion="1.0”;
   7. une modification au paragraphe 46, exemples 1‑2 pour changer le nonEnglishFreeTextLanguageCode de “jp” à “ja” et également corriger l’indentation de <FilingDate> pour l’aligner avec <ApplicationNumberText>; et
   8. une modification au paragraphe 97 pour remplacer l’expression “…un sous‑groupe de…” par “…une valeur autre que…”.

Des modifications aux annexes ont été proposées par souci de cohérence, comme indiqué dans les annexes I‑III du document CWS/9/12 Rev.

1. Une délégation a demandé comment les futures révisions de la norme ST.26 seraient effectuées après juillet 2022, sachant qu’il fallait aux offices plusieurs mois au moins pour se préparer à la mise en œuvre simultanée de la norme ST.26 révisée aux niveaux national, régional et international. Le Bureau international a fait remarquer que de nombreux aspects de l’élaboration de la norme ST.26, y compris les mises à jour de la suite logicielle WIPO Sequence et les révisions de la norme, doivent être examinés par l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences pour préparer des orientations à l’intention des offices, qui devraient être présentées au comité.
2. Le CWS a approuvé les propositions de révision de la norme ST.26 de l’OMPI figurant dans les annexes du document CWS/9/12 Rev.

### Point 9.c) de l’ordre du jour : Série de webinaires de formation de l’OMPI et élaboration de la suite WIPO Sequence

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier des webinaires sur la norme ST.26 de l’OMPI et la suite logicielle WIPO Sequence. L’exposé se trouve sur la page de la réunion en tant que document [CWS/9/ITEM 9C](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554953).

### Point 10.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée des fichiers d’autorité (tâche n° 51)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/13.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des mises à jour de 2021 concernant les séries de données sur le portail des fichiers d’autorité. Les offices de propriété industrielle n’ayant pas encore fourni de données pour le portail des fichiers d’autorité ont été invités à le faire.
3. L’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité estimait qu’il n’y aurait pas lieu de réviser davantage cette norme dans un proche avenir. Elle a proposé de considérer la tâche n° 51 comme étant terminée et de la supprimer de la liste des tâches du CWS. L’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité a également recommandé de dissoudre l’équipe d’experts. Par conséquent, toute future demande de révision de la norme ST.37 de l’OMPI sera examinée dans le cadre de la tâche n° 33 “Révision permanente des normes de l’OMPI”.
4. Une délégation a demandé s’il y aurait d’autres travaux visant à préparer des recommandations sur le fichier d’autorité pour les marques et les dessins ou modèles industriels. Le Secrétariat a rappelé les délibérations sur cette question au sein de l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux technologies de l’information et de la communication et a informé le comité que la demande autour de celle‑ci n’était pas très prononcée. Le CWS a noté que le Bureau international contacterait les offices de propriété intellectuelle pour connaître les besoins en fichiers d’autorité pour les marques et les dessins ou modèles industriels.
5. Le CWS a approuvé la suppression de la tâche n° 51 considérée comme achevée et la dissolution de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité qui a rempli son mandat.
6. Le CWS a approuvé le principe consistant, en tant que de besoin, à réviser à l’avenir la norme ST.37 dans le cadre de la tâche n° 33.

### Point 10.b) de l’ordre du jour : Mises à jour des publications sur le portail Web d’accès aux fichiers d’autorité

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier de l’inclusion de données nouvelles ou actualisées concernant les fichiers d’autorité, fournies par 24 offices de propriété intellectuelle sur le portail d’accès aux fichiers d’autorité de l’OMPI. L’exposé se trouve sur la page de la réunion en tant que document [CWS/9/ITEM 10B](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555203).

### Point 10.c) de l’ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.37 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/9/14 Rev. et [CWS/9/ITEM 10C](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554971).
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition de révision de la norme ST.37, qui a été préparée par l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité en collaboration avec le Groupe de travail sur la documentation minimale du Traité pour la coopération en matière de brevets (PCT). Le CWS a également relevé que les révisions proposées de la norme ST.37 comprennent une indication de la possibilité ou non d’effectuer une recherche textuelle dans l’abrégé, la description ou les revendications d’une publication au moyen de l’un des trois nouveaux codes indicateurs supplémentaires. Les nouveaux indicateurs ont été proposés comme obligatoires pour inclusion par les administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l’examen préliminaire international.
3. Une délégation s’est opposée à la formulation des alinéas 8, 12 et 32 de la norme ST.37 du document de révision proposé (annexe I au document CWS/9/14 Rev.), rendant les nouveaux indicateurs obligatoires pour les administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l’examen préliminaire international du PCT et a demandé à ce que ces éléments soient répertoriés comme facultatifs dans la norme ST.37. Une autre délégation a suggéré de supprimer les références au PCT de la révision proposée de la norme ST.37. Le Bureau international a déclaré qu’une proposition améliorée de révision de la norme ST.37 pourrait être fournie de manière à ne pas avoir à spécifier les éléments obligatoires pour les administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l’examen préliminaire international. Cela pourrait plutôt être décidé au sein du Groupe de travail sur la documentation minimale du Traité pour la coopération en matière de brevets (PCT) et traité dans des instructions administratives (IA) ou des directives du PCT distinctes, tandis que la norme ST.37 fournit une recommandation technique commune pour les éléments de données qui constituent la base d’un fichier d’autorité relatif aux brevets.
4. Plusieurs délégations se sont réunies de manière informelle en dehors de la séance plénière, et ont préparé une proposition alternative tenant compte des suggestions examinées en séance plénière. La proposition alternative a été présentée à la séance plénière pour examen telle qu’elle figure dans le document [CWS/9/ITEM 10C](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554971).
5. Le CWS a approuvé les propositions de révision de la norme ST.37 de l’OMPI figurant dans le document [CWS/9/ITEM 10C](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=554971) publié sur la page de la réunion.

### Point 11.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles (tâche n° 57)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier des progrès réalisés par l’équipe d’experts. La question du format d’image Scalable Vector Graphics (SVG) dans la norme ST.88 de l’OMPI a été examinée par l’équipe d’experts, et une proposition de révision de la norme ST.88 a été préparée.

### Point 11.b) de l’ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.88 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/15.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition de révision de la norme ST.88. Selon la proposition, le format d’image SVG deviendra un format alternatif en l’ajoutant à l’alinéa 12 de la norme. Les offices de propriété intellectuelle peuvent accepter les fichiers SVG dans les documents soumis par les déposants, mais doivent les convertir au format d’image souhaité (JPG ou PNG) pour l’échange de données avec d’autres offices de propriété intellectuelle.
3. Le CWS a approuvé la révision de la norme ST.88 relative au traitement du format d’image, qui est décrite au paragraphe 5 du document CWS/9/15.

### Point 12 de l’ordre du jour : Publication des résultats de la deuxième partie du questionnaire sur l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/16.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier les résultats de la deuxième partie du questionnaire sur l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public. Trente‑six offices de propriété intellectuelle ont transmis leurs réponses au questionnaire. Plus de 85% des offices ayant répondu ont indiqué qu’aucune taxe n’était exigée pour accéder à leurs informations en matière de brevets. Près des deux tiers des offices ayant répondu fournissent des documents de brevet mis à jour en ligne lorsque des modifications sont apportées après la publication. Neuf offices de propriété intellectuelle prévoient de mettre en œuvre la norme ST.27 concernant les événements relatifs à la situation juridique des brevets à l’avenir, tandis que neuf des 14 offices de propriété intellectuelle ne prévoyant pas la mise en œuvre de la norme ST.27 pour le moment indiquent des ressources insuffisantes comme principale raison. Les offices de propriété intellectuelle qui ne se conforment pas à la norme ST.37 pour leur fichier d’autorité indiquent le manque de ressources ou la difficulté des exigences techniques comme principales raisons.
3. L’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets a proposé de mettre à jour la description de la tâche n° 52 à la lumière des travaux réalisés.
4. Le CWS a approuvé la publication des résultats de l’enquête et l’analyse figurant dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI, comme indiqué dans le document CWS/9/16.
5. Le CWS a approuvé la révision de la tâche n° 52 qui est désormais libellée comme suit : “Établir des recommandations relatives aux systèmes afin de fournir un accès aux informations publiques relatives aux brevets des offices de propriété intellectuelle”.

### Point 13.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique (tâche n° 62)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier des progrès accomplis par l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique. Lors de l’examen des normes existantes de l’OMPI, l’équipe d’experts s’est rendu compte que disposer de davantage d’informations de la part des offices de propriété intellectuelle sur leurs pratiques numériques lui permettrait de proposer de meilleures révisions de ces normes.

### Point 13.b) de l’ordre du jour : Proposition d’enquête sur les pratiques des offices en matière de transformation numérique

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/17.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition d’enquête visant à recueillir des informations auprès des offices de propriété industrielle pour aider l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique à accomplir son travail. L’enquête interroge les offices sur leurs pratiques en matière de réception, de traitement et de publication des demandes d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle, en particulier dans les formats de texte intégral.
3. Une délégation a proposé d’écarter les questions 8 à 11 et 13 lorsque la réponse d’un office de propriété industrielle aux questions précédentes indique que ces questions ne sont pas pertinentes. Le Bureau international a noté que cela pouvait se faire sous la forme de modifications d’ordre rédactionnel dans l’outil d’enquête en ligne, car le questionnaire sous forme de texte approuvé par le CWS devait être légèrement adapté à l’outil en ligne.
4. Le CWS a approuvé le questionnaire figurant dans l’annexe du document CWS/9/17, notant que les modifications d’ordre rédactionnel seraient prises en considération lorsque le questionnaire approuvé serait intégré dans l’outil d’enquête en ligne.
5. Le CWS a prié le Secrétariat de réaliser l’enquête en diffusant une circulaire et de publier les réponses sur le site Web de l’OMPI lorsque l’enquête serait terminée. Il a également prié l’équipe d’experts de présenter une analyse des résultats de l’enquête pour approbation à sa dixième session.

### Point 14.a) de l’ordre du jour : Rapport sur les rapports techniques annuels pour 2020

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par le Bureau international.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier des réponses des offices de propriété industrielle aux circulaires C.CWS.147‑149 demandant la fourniture d’informations relatives aux rapports techniques annuels pour 2020. Dix‑neuf offices de propriété intellectuelle ont fourni des informations relatives aux rapports techniques annuels, le même nombre que l’année dernière (Rapport technique annuel 2019). L’exposé se trouve sur la page de la réunion en tant que document [CWS/9/ITEM 14A](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555222).

### Point 14.b) de l’ordre du jour : Proposition d’amélioration des rapports techniques annuels

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/18.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des données relatives à la diminution des informations relatives aux rapports techniques annuels fournies et à leur utilisation. L’environnement des rapports techniques annuels a considérablement changé depuis leur création. Les publications en ligne sont normales et de nombreux offices de propriété intellectuelle publient des rapports annuels qui contiennent une grande partie des informations contenues dans les rapports techniques annuels. Les outils de traduction automatique sont largement disponibles et deviennent de plus en plus sophistiqués, rendant les publications plus faciles d’accès pour les locuteurs d’autres langues. Ces facteurs répondent à de nombreux besoins auxquels les rapports techniques annuels étaient initialement destinés à répondre.
3. Du côté des producteurs, les soumissions de rapports techniques annuels ont régulièrement diminué au fil des ans. De 1998 à 2001, plus de 50 offices de propriété intellectuelle ont fourni des rapports techniques annuels chaque année. De 2002 à 2007, une moyenne de 42 offices de propriété intellectuelle ont fourni des rapports techniques annuels. Ce chiffre est tombé à une moyenne de 31 offices de propriété intellectuelle entre 2008 et 2013. De 2014 à 2018, le nombre d’offices de propriété intellectuelle a régulièrement diminué, passant de 23 en 2014 à seulement 11 en 2018. Les chiffres ont légèrement augmenté depuis lors, avec 19 soumissions pour 2019 et 2020 (la publication du document de travail les a quelque peu changés).
4. Du côté des utilisateurs, les statistiques Web de l’OMPI montrent que tous les rapports techniques annuels combinés enregistrent en moyenne d’environ 180 vues par an au cours des deux premières années suivant leur publication. Ce chiffre est très faible par rapport au nombre de vues pour d’autres documents publiés sur les pages Web du Manuel de l’OMPI.
5. Sur la base de ces données, le Bureau international a présenté deux propositions pour examen par le CWS : 1) abandonner les rapports techniques annuels ou 2) simplifier la procédure de fourniture des rapports techniques annuels afin de collecter des liens vers des informations sur les sites Web des offices de propriété industrielle au lieu de recueillir du texte.
6. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur préférence pour l’option 1 visant à supprimer les rapports techniques annuels. Cependant, quelques délégations ont préféré conserver les rapports techniques annuels et ont adopté l’option 2 pour une collecte simplifiée. Un compromis a été suggéré pour adopter la proposition simplifiée pour une période de trois ans, puis présenter des informations d’utilisation mises à jour au CWS pour reconsidérer s’il faut ou non interrompre la collecte des rapports techniques annuels. Toutes les délégations ont appuyé ce compromis.
7. Le CWS est convenu d’utiliser la procédure simplifiée de fourniture des rapports techniques annuels pendant trois ans, puis de réexaminer la possibilité d’abandonner la collecte de rapports techniques annuels.
8. Le CWS est convenu de poursuivre la tâche n° 24 jusqu’à la prochaine décision.

### Point 15 de l’ordre du jour : Mise à jour du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/19.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition de remplacer certaines occurrences de “propriété industrielle” par “propriété intellectuelle”. Les mises à jour proposées visaient à refléter les documents existants dans le Manuel de l’OMPI et les activités du comité en cours ou prévues.
3. Le CWS a approuvé le remplacement de certaines occurrences de “propriété industrielle” par “propriété intellectuelle” dans le titre et le texte du Manuel de l’OMPI, comme indiqué au paragraphe 4 du document CWS/9/19. Il a demandé au Secrétariat de mettre à jour le Manuel de l’OMPI en conséquence.

### Point 16.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 (tâche n° 50)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/20.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des propositions de mises à jour du programme de travail. En raison de la pandémie, le plan de travail précédent de la septième session du CWS était obsolète. Le nouveau plan de travail mettra à jour une enquête par an à partir des enquêtes de la partie 7 précédemment convenues pour être mises à jour. De plus, il a été proposé que le CWS demande une actualisation de la partie 7.9 sur les pratiques en matière de citation. Ces mises à jour de l’enquête seront effectuées selon l’approche convenue lors de la cinquième session du CWS, sans présenter de questionnaire pour approbation supplémentaire.
3. Le document proposait également de modifier légèrement la procédure de publication des résultats de toutes les enquêtes menées par le CWS. Dans le cadre de la proposition, les réponses individuelles et rassemblées pour une enquête seront publiées dès la fin de l’enquête. Lors de la prochaine réunion, le Bureau international informera le CWS de la publication et présentera l’analyse de l’enquête pour examen. Le CWS a noté que cette approche rendrait les résultats de l’enquête disponibles plus rapidement et rationaliserait l’administration des enquêtes. Le CWS a également relevé qu’il peut demander des exceptions à cette approche pour certaines enquêtes au cas par cas.
4. Le CWS a approuvé le programme de travail révisé pour les mises à jour de la partie 7 du Manuel de l’OMPI figurant aux paragraphes 5 à 10 du document CWS/9/20.
5. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 de planifier dans son programme de travail une actualisation de la partie 7.9 sur les pratiques en matière de citation.
6. Le CWS a approuvé la modification de la procédure de publication de toutes les enquêtes du CWS décrites au paragraphe 12 du document CWS/9/20. Avec ce changement, les réponses à l’enquête seront normalement publiées lorsque l’enquête sera terminée sans l’approbation du CWS. Lors de la prochaine session du CWS, le Secrétariat l’informera des résultats de l’enquête et présentera une analyse pour examen et approbation par le CWS.

### Point 16.b) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée des API (tâche n° 56)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée des API.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé. L’exposé se trouve sur la page de la réunion en tant que document [CWS/9/ITEM 16B](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555207).

### Point 16.c) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier du projet de l’équipe d’experts de poursuivre la collecte des pratiques de nettoyage des données auprès des membres de l’équipe d’experts en 2022 et de préparer des recommandations pour la prochaine session du CWS.

### Point 16.d) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques (tâche n° 60)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un exposé présenté par l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques.
2. Le CWS a pris note du contenu de l’exposé, en particulier du fait que les futurs travaux dépendent de l’issue des débats au sein du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid.

### Point 17 de l’ordre du jour : Informations concernant l’entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/21.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition d’abandonner la tâche n° 23. Dans la mesure où la nouvelle exigence relative à la fourniture de données d’entrée dans la phase nationale est entrée en vigueur dans le cadre du PCT et que les données sont disponibles sur le site Web public de l’OMPI, PATENTSCOPE, le Bureau international a proposé de supprimer la tâche n° 23 du CWS.
3. Le CWS a approuvé l’abandon de la tâche n° 23 figurant au paragraphe 4 du document CWS/9/21.

### Point 18 de l’ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/22.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des activités menées par le Bureau international en 2020 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. À la fin de 2020, 90 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions utilisaient activement les solutions commerciales de l’OMPI pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle, dans lesquelles les normes de l’OMPI sont intégrées. Cinquante et un offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par le Bureau international. En outre, le Bureau international a mené un projet afin d’aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l’OMPI avec des images TIFF intégrées et 35 offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel, et ont été formés à son utilisation. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété intellectuelle pour promouvoir l’échange de données de propriété intellectuelle en vue de fournir aux utilisateurs de ces pays un meilleur accès aux informations de propriété intellectuelle provenant de ces offices de propriété intellectuelle et, en 2020, des ensembles de données concernant 19 pays ont été ajoutés aux bases de données mondiales de l’OMPI. Sur demande, le Bureau international a dispensé des cours de formation en ligne sur les classifications internationales pour les brevets, les marques ou les dessins et modèles industriels à Oman, au Bahreïn, à l’Arabie saoudite, à l’Indonésie et à la Malaisie, en expliquant l’utilisation des normes pertinentes de l’OMPI.

### Point 19 de l’ordre du jour : Échange d’informations sur les activités de numérisation

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par les délégations de l’Australie, du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie et par le représentant de l’Office européen des brevets.
2. Le CWS a pris note des exposés de cinq offices : IP Australia, Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT), Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO) et Office européen des brevets (OEB). Les exposés sont disponibles sur la page de la réunion, avec les références de documents [CWS/9/ITEM 19 IP AUSTRALIE](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555114), [CWS/9/ITEM 19 CIPO](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555116), [CWS/9/ITEM 19 ROSPATENT](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555138), [CWS/9/ITEM 19 USPTO](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555139), et [CWS/9/ITEM 19 EPO](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=555115).

### Point 20 de l’ordre du jour : Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/9/23.
2. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la liste de tâches figurant dans l’annexe du document CWS/9/23.
3. Le CWS a demandé au Secrétariat de tenir compte des accords conclus durant la présente session dans le programme de travail du CWS et dans la présentation générale du programme de travail du CWS, et de les publier sur le site Web de l’OMPI. La liste des tâches révisée est indiquée à l’annexe III du présent rapport.

[L’annexe I suit]